CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2014

Date du conseil municipal : *le 20 juin 2014.*

Date de convocation du conseil municipal *: le 12 juin 2014.*

Lieu du conseil municipal : *Groupe scolaire A.ZAMOYSKI de SAINT CLAR DE RIVIERE.*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 19 h 40*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : *Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Annie SUD, Jean-Pierre PAVAN, Loïc MAHE Pierre ALFONSO, Geneviève CASTEX, Virginie CAZAUX, Jocelyn CIMBER, Martine GIULIANI, Jérôme PACHECO, Carine RIBEIRO-SAND, Jacques RIZZO, Barbara TROUGNAC.*
ABSENTS *: Frédéric MERLY.*
POUVOIRS *: Frédéric MERLY à Etienne GASQUET.*

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Martine GIULIANI a été nommée secrétaire de séance.*

I. ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE :

• sur le site de la mairie: demande de subvention au CONSEIL GENERAL (38/2014)

Monsieur Loïc MAHE présente le devis de l'entreprise PSI pour renouveler le site de la mairie en matériel informatique. Il s'élève à la somme de 4 159.00 € HT soit 4 990.80 € TTC.
Monsieur le maire propose de retenir ce devis et de demander au Conseil Général de la Haute Garonne une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention décide de retenir le devis de l'entreprise PSI pour un montant HT de 4 159.00 € et de demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
ALFONSO	Pierre
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jaques

• <u>sur le site du groupe scolaire ZAMOYSKI : demande de subvention au CONSEIL GENERAL (39/2014)</u>

Monsieur Loïc MAHE présente le devis de l'entreprise PSI pour renouveler le site du groupe scolaire en matériel informatique. Il s'élève à la somme de 1 080.00 € HT soit 1 296.00 € TTC.
Monsieur le Maire propose de retenir ce devis et de demander au Conseil Général de la Haute Garonne une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention décide de retenir le devis de l'entreprise PSI pour un montant 1 080.00 € HT soit 1 296.00 € TTC.et de demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne.

<u>Nom des votants</u> :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
ALFONSO	Pierre
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jaques

Monsieur ALFONSO demande si d'autres devis ont été demandés pour les deux sites. On lui répond par la négative. Monsieur le maire précise que l'entreprise PSI est en charge de la maintenance informatique. Monsieur MAHE rajoute que les prix proposés sont corrects.

II. <u>ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN (40/2014)</u>

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Muretain et les différentes communes membres achètent des fournitures administratives chaque année, il apparaît qu'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives tant pour les besoins propres de la Communauté que pour ceux des communes membres souhaitant s'y associer permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies importantes.
En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes.

19h47 : arrivée de Barbara TROUGNAC.

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'adhésion de la commune au groupement de commande.

Il est précisé que le corps enseignant ne commande pas par FIDUCAL. L'information devra être à nouveau communiquée aux enseignants.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
ALFONSO	Pierre
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jaques
TROUGNAC	Barbara

III. SIVOM DE LA SAUDRUNE : ADHESION A LA COMPETENCE CREATION EXTENSION ET GESTION DES CREMATORIUMS (41/2014).

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que le SIVOM de la Saudrune a vu étendre son périmètre de compétence au groupe de compétences funéraires qui se décompose en trois sous compétences : le service extérieur des pompes funèbres ; la création, extension, translation et gestion des cimetières et sites cinéraires ; la création, extension et la gestion des crématoriums.

Il indique que les services du SIVOM de la Saudrune ont mené plusieurs études de faisabilité. Il en ressort que dans un premier temps, il est opportun de créer un premier équipement de type crématorium. Il propose de transférer uniquement la sous compétence : création, extension et gestion des crématoriums. Le maire demande au conseil de se prononcer sur cette adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à la sous compétence : création, extension et gestion des crématoriums.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
ALFONSO	Pierre
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jaques
TROUGNAC	Barbara

IV. EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DES ROSES ET CHEMIN DES PEYROUS : TRAVAUX DE CABLAGE DU NOUVEAU RESEAU DE TELECOMMUNICATION (42/2014)

Monsieur le maire présente les devis des entreprises suivantes pour les travaux de câblage du nouveau réseau de télécommunication dans le cadre de l'effacement de réseaux Rue des Roses et Chemin des Peyrous :

- SCOPELEC : 2 884.15 € HT soit 3 460.98 € TTC
- SEVA : 2 859.73 € HT soit 3 431.68 € TTC
- ETE reseaux : 1 922.77 € HT soit 2 307.32 € TTC.

Monsieur le maire propose de retenir l'entreprise ETE Réseaux qui propose le devis le moins cher et d'inscrire cette dépense dans la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce devis et inscrit cette dépense dans la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Il est proposé de procéder à l'installation de l'éclairage public rue des Acacias.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
ALFONSO	Pierre
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jaques
TROUGNAC	Barbara

V. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS (43/2014)

En application des articles L.283 à L.290-1 du Code Electoral et du décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014 et notamment son article 4 portant convocation des conseils municipaux afin de procéder à l'élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire indique le nombre de liste ayant fait acte de candidature.

La liste SAINT CLAR SENATORIALES ayant obtenu 14 voix est proclamée élue.
Sont donc proclamés élus :

Délégués titulaires :
- Andrée CARDONA
- Etienne GASQUET
- Annie SUD

Délégués suppléants :
- Jean-Pierre PAVAN
- Geneviève CASTEX
- Jérôme PACHECO

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
ALFONSO	Pierre
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jaques
TROUGNAC	Barbara

VI. DEMANDE DE SUBVENTION D'ASSOCIATION EXTERIEURE A LA COMMUNE (44/2014)

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier de demande de subvention qu'il a reçu, provenant de L'Association des Anciens Maires et Adjoints de Haute Garonne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention à cette association car elle est extérieure à la commune.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
ALFONSO	Pierre
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jaques
TROUGNAC	Barbara

VII. TRAVAUX D'URBANISATION DU CENTRE BOURG : INDEMNISATION DES COMMERCANTS (45/2014)

Monsieur le Maire propose d'allouer une enveloppe financière d'un montant de 2 000.00 € aux commerçants impactés par les travaux d'urbanisation du centre bourg.

Madame LAMARQUE et la GIE Boucherie ne souhaitent obtenir aucune indemnisation.
Madame FAUREL de la boulangerie BACUS a demandé la somme de 400.00 €.

Monsieur le Maire propose donc de scinder la somme restante en 2 (800.00 € pour le garage LAMARQUE et 800.00 € pour la boulangerie « LE PAIN GOURMAND »).

Le conseil municipal à l'unanimité décide de répartir la somme de 2 000.00 € de la façon suivante : 400.00 € pour la Boulangerie « BACUS », 800.00 € pour le garage LAMARQUE et 800.00 € pour la boulangerie « le Pain Gourmand »

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
ALFONSO	Pierre
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jaques
TROUGNAC	Barbara

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1 – Groupe scolaire : Madame Andrée CARDONA sollicite diverses entreprises pour du mobilier scolaire. La CAM se chargera du mobilier relevant de sa compétence.

2 – Journée environnement : cette matinée est à reconduire, reste à choisir la date, probablement au mois de septembre. Le SMPE (Syndicat Mixte pour la Protection de l'Environnement) pourrait être sollicité afin d'accompagner les organisateurs.

3 – Repas annuel des élus : il faut convenir d'une date et d'un lieu.

4 – Football : certains administrés désirent créer un club de football. Actuellement il n'y a qu'un seul terrain de jeux sur la commune, les associations utilisant cet espace doivent s'entendre sur le partage du temps d'utilisation.

Départ de Pierre ALFONSO à 20h50.

5 – Expropriation : la parcelle de Monsieur MARTY sera l'objet d'une expropriation, ceci afin de pouvoir agrandir la cour du groupe scolaire. Cette expropriation reste le dernier recours de la commune face au refus de vendre du propriétaire.

6 – Voirie : aucun projet n'est envisageable cette année.

7 – Carrefour Beaufort/Rieumes : les travaux ne sont pas terminés. Il est envisagé l'installation d'un « monocôté » avec flèche blanche et une zone 30 au sol afin de faire ralentir les automobilistes venant de Rieumes.

8 – Ordures ménagères : les panneaux en bois protégeant les containers devant l'atelier municipal seront enlevés ceci afin d'éviter le dépôt sauvage de déchets. Un panneau réglementaire stipulant la réglementation en matière d'ordures ménagères sera également installé.

9 – Incendie : le local poubelle chemin du Castéras a brûlé. Il est préconisé de laisser le lieu en l'état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
SUD	Annie	
PAVAN	Jean-Pierre	
MAHE	Loïc	
ALFONSO	Pierre	
CASTEX	Geneviève	
CAZAUX	Virginie	
CIMBER	Jocelyn	
GIULIANI	Martine	
PACHECO	Jérôme	
RIBEIRO-SAND	Carine	
RIZZO	Jaques	
TROUGNAC	Barbara	